



**Extrait du registre des
DÉCISIONS
BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 18 OCTOBRE 2022**

PAGE : 1 / 2

NUMÉRO DE DÉCISION :
DCB-20221018-02

Nombre de membres :

en exercice : 13

présents : 12

pouvoirs : 0

votants : 12

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit octobre à 14 heures,
Le Bureau de la Communauté de communes Sèvre & Loire,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Frédéric PRAUD du Loroux-
Bottereau,
sous la présidence de Mme Christelle BRAUD, Présidente,
Date de la convocation : 12 octobre 2022

Présents : C. BRAUD, A. CHOBLET, JM. JOUNIER, E. RIVERY, A. ARRAITZ, P. EVIN, C. RICHARD,
JM. POUPELIN, T. AGASSE, C. GARCIA-SENOTIER, X. RINEAU, JP. MARCHAIS.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Absents excusés : J. MARCHAIS

Est nommée secrétaire de séance : Thierry AGASSE

**Objet : avenant n°1 à la promesse de vente pour l'entreprise
Global Solutions - ZA des Quatre Chemins à Mouzillon.**

Global Solutions est une entreprise de nettoyage, véhicules légers et lourds, spécialisée dans le lavage haute pression. L'entreprise a été créée en 2016 à Clisson pour répondre à un besoin de l'entreprise STG, partenaire de la société. L'activité principale (72 % du CA) est de nettoyer sur les sites des partenaires, les véhicules routiers. En deuxième lieu, l'entreprise nettoie les véhicules d'occasion (PL et VL). Autres clients : France Boissons, Charier TP, Douillard Transports...

Une promesse de vente pour une parcelle de 2 544 m² sur la zone d'activité des 4 chemins à Mouzillon a été signée avec l'entreprise Global Solution le 13 octobre 2021 pour une durée d'un an. La promesse arrive à échéance alors que l'entreprise finalise son permis de construire.

Il est proposé de prolonger de 6 mois la promesse de vente afin que le projet puisse aboutir soit jusqu'au 13 avril 2023.

D'autre part, le bénéficiaire de la promesse de vente est modifié au profit de la SCI Gamacla représentée par Monsieur et Madame Clémenceau.

Cette vente est conditionnée à la signature d'un avenant à la promesse de vente, assortie des conditions suspensives suivantes :

- Dépôt du Permis de construire au plus tard le 15 décembre 2022.
- Obtention du Permis de construire au plus tard le 31 mars 2023.
- Obtention du financement au plus tard le 31 mars 2023.
- Signature de la vente au plus tard le 13 avril 2023.

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Sèvre&Loire en date du 6 juillet 2020, portant délégation d'attribution au Bureau pour « prendre toute décision concernant la vente de terrains dans les parcs d'activités intercommunaux », conformément à l'article L5211-10 du CGCT,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Sèvre&Loire en date du 18 janvier 2017 fixant les tarifs de cession de la zone économique des Quatre Chemins à Mouzillon en application de la TVA immobilière,

Vu l'avis de France Domaine en date de 27/12/2021,

Vu l'arrêté du Bureau communautaire de Sèvre&Loire en date du 6 juillet 2021 autorisant Madame la Présidente ou ses représentants à signer l'acte de vente à intervenir avec l'entreprise Global Solutions,

Considérant la promesse de vente signée entre la Communauté de communes Sèvre&Loire et Global Solutions le 13 octobre 2021,

Considérant le dossier de permis de construire en cours d'élaboration,

Considérant le projet d'avenant annexé à la présente Décision,

Entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la prolongation de la promesse de vente à l'entreprise Global Solutions pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 13 avril 2023.
- **VALIDE** les conditions suspensives de la vente.
- **VALIDE** la modification du bénéficiaire de la promesse de vente au profit de la SCI Gamacla représentée par Monsieur et Madame Clémenceau.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant pour la Communauté de communes Sèvre&Loire, en tant que son représentant.
- **AUTORISE** Madame la Présidente, ou par délégation, Madame la Vice-Présidente en charge des mobilités et du développement durable, ou Monsieur le Vice-Président en charge du développement économique, ou Monsieur le Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire et du PLUI, à signer l'acte à intervenir chez un notaire qui sera dressé par le notaire désigné pour la transaction.

Fait à VALLET, 18/10/2022

La Présidente,
Christelle BRAUD



Mise en ligne le

10/11/2022

Accusé de réception en préfecture
044-200067866-20221018-DCB-20221018-02-AR
Date de réception préfecture : 10/11/2022